



BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 136 Novembre 2010

Sommaire

Editorial

Entre instabilité institutionnelle et budget ridicule : le triste sort réservé au secteur des TIC

Actualités

Le titre Sonatel toujours à la hausse à la BRVM

Cérémonie de pose de la première pierre du futur siège du groupe Sonatel

Atelier de formation organisé par le projet USAID/éducation de base

Cheikh Tidiane Mbaye, Dg de la SONATEL proposé à la Présidence du CA de la SENELEC

Abdou Latif Coulibaly à un mois de prison avec sursis et à 20 millions de francs d'amende

PressAfrik fête son deuxième anniversaire

Table ronde sur les enjeux de la presse en ligne

Microsoft Afrique lance un logiciel antivirus gratuit

Les ministres devront désormais maîtriser l'outil informatique

L'ARTP saisit la Cour suprême pour « excès de pouvoir » suite à la décision de l'ARMP

L'État sénégalais se désiste de la procédure initiée contre Millicom et Sentel Gsm

La GSM Association dénonce l'instauration de la taxe sur les appels internationaux entrants

Renvoi du procès opposant la Sonatel et Global Voice Group au 16 décembre 2010

Politique

Alassane Dialy Ndiaye nommé Président de la Commission nationale de la connectivité

Suspension de la surtaxe sur les appels internationaux entrants au Sénégal

Moustapha Guirassy remplace Fatou Blondin Ndiaye Diop au poste de Ministre des TIC

L'ARTP signe des conventions de partenariat avec cinq régulateurs

Adoption des budgets des ministères des TIC et des télécommunications

Le Sénégal s'engage à ratifier le protocole sur l'infrastructure TIC à haut débit du NEPAD

Infrastructures et services

Internet mobile au détail avec « Pass Internet everywhere » d'Orange

Projets

Projet de construction de 130 cybercases

Rendez-vous

Africa Telecom Forum : Défis et enjeux de régulation (2-3 décembre 2010, Marrakech, Maroc)

39^{ème} Rencontres de l'ICANN (5-10 décembre 2010, Carthagène, Colombie)

Atelier Web 2.0 organisé par Enda Lead Africa (6-8 décembre 2010, Dakar, Sénégal)

ICT Africa Summit 2010 (6-8 décembre 2010, Le Cap, Afrique du sud)

3^{ème} Forum EuroAfrica-ICT (7-10 décembre 2010, Helsinki, Finlande)

2^{ème} édition du Salon monétique régional (17-18 décembre 2010, Dakar, Sénégal)

* Entre instabilité institutionnelle et budget ridicule : le triste sort réservé au secteur des TIC

En moins de dix jours, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) a reçu deux messages qui en disent long sur le peu d'importance que les autorités lui accordent au delà des discours aussi nombreux que dithyrambiques. Le premier a été envoyé lors de l'adoption du budget du ministère des TIC par l'Assemblée nationale pour un montant de 487 millions 677 mille francs CFA pour l'année 2011. A titre de comparaison, le budget du ministère de la Communication et des télécommunications s'élève à 6 milliards 868 millions 215 mille 400 FCFA pour ne pas parler de celui de la Présidence de la république qui est de 90 milliards de FCFA sur un budget global de 2030 milliards de FCFA. Or en matière de priorités gouvernementales, en dernier ressort, le seul critère qui vaille est celui du montant des ressources publiques accordé à un secteur. Dès lors, il est légitime de se demander comment le ministère des TIC peut-il sérieusement s'atteler au développement du secteur avec un budget inférieur à un demi milliards de FCFA soit un peu plus que 40 millions de FCFA par mois pour l'investissement et le fonctionnement. Dans un passé récent celui-ci a d'ailleurs été réduit à adresser une requête à un bailleurs de fonds étranger tout simplement pour élaborer la politique nationale en matière de TIC. Pendant ce temps, l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) collecte depuis des années, au nom des citoyens sénégalais, des milliards de FCFA auprès des opérateurs de télécommunications sans qu'aucun bilan précis et public n'ait jamais été fait de leur utilisation. En matière d'instabilité institutionnelle, le constat est également impressionnant pour ne pas dire effarant. Créé en février 2001, le Ministère de la Communication et des nouvelles technologies fut dirigé par Mamadou Diop Decroix jusqu'à sa suppression trois mois après en mai 2001. Le ministère disparut alors de l'organigramme gouvernemental jusqu'en aout 2003 où il fut recrée sous la forme du ministère de l'Information et de la coopération panafricaine dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication toujours dirigé par Mamadou Diop Decroix. Conséquence de ce vacuum institutionnel, les textes organisant le fonctionnement de l'ARTP adoptés durant cette période dépouillèrent le ministère de l'essentiel de ses prérogatives avec toutes les conséquences que l'on connaît aujourd'hui. Une certaine stabilité interviendra à partir d'avril 2004 avec la nomination de Joseph Ndong comme Ministre des Postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de la communication jusqu'à son remplacement en juin 2007 par Sophie Gladima Siby nommée Ministre des Postes, des télécommunications et des TIC. Dès lors, la valse des ministres recommencera et en aout 2008 Abdoul Aziz Sow lui succèdera comme Ministre de l'Information, des télécommunications, des TIC, du NEPAD et relations avec les institutions. Quatre mois plus tard en décembre 2008, il sera remplacé par Habib Sy nommé Ministre des Infrastructures, des transports terrestres, des télécommunications et des TIC. En mai 2009, Abdourahim Agne lui succèdera comme Ministre des Télécommunications, des TICS, des transports terrestres et des transports ferroviaires, poste qu'il occupera jusqu'en juin 2010, date à laquelle il sera remplacé par Ndèye Fatou Blondin Ndiaye Diop nommée ministre des TIC avant qu'il soit mis fin à ses fonctions le 17 novembre 2010 et que celles-ci soient assumées par Moustapha Guirassy cumulativement avec celles de Ministre de la Communication et des télécommunications qu'il occupait déjà. En dix ans, en dehors de Joseph Ndong, resté en poste trois années durant, les ministres en charge des TIC sont restés en fonction entre quatre et quatorze mois ce qui est notablement insuffisant pour se familiariser avec ce secteur complexe et y mettre en place une politique digne de ce nom. Certes d'aucuns diront que selon la constitution, les politiques sont définies par le Chef de l'État et que pour ce qui est des TIC tout se décide à la Présidence de la république pour le meilleur comme pour le pire mais enfin. Lorsque l'on conjugue l'instabilité institutionnelle et le peu de ressources allouées au secteur des TIC, il n'est donc pas surprenant de constater que, malgré les réflexions pertinentes faites depuis des années et les ressources de toute nature dont dispose le Sénégal en la matière, le secteur des TIC, hors télécommunications, en est réduit à stagner lamentablement.

Olivier Sagna
Secrétaire général

Actualités

* Le titre Sonatel toujours à la hausse à la BRVM

A la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire), le titre Sonatel, qui avait clôturé à 145 000 FCFA le 29 octobre 2010, a progressé jusqu'à la cote de 150 000 FCFA à laquelle il a clôturé le 30 novembre 2010.

BRVM : <http://www.brvm.org/>

* Cérémonie de pose de la première pierre du futur siège du groupe Sonatel

Le 23 novembre 2010, sous la présidence du Premier ministre Soulyemane Ndéné Ndiaye, s'est déroulé, sur la Voie de dégagement Nord (VDN), la cérémonie de pose de la première pierre du futur siège du groupe Sonatel qui a constitué le point d'orgue de la célébration de son 25ème anniversaire.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* Atelier de formation organisé par le projet USAID/éducation de base

Du 22 au 26 novembre 2010, le projet USAID/éducation de base a organisé un atelier de formation regroupant des conseillers pédagogiques, des inspecteurs de spécialité et de professeurs des dix régions ciblées par le projet. L'objectif était de former des encadreurs déterminer à travailler à la mise en place d'une communauté éducative engagée et performante par l'accès aux technologies de l'information et de la communication. D'ici 2013, ce projet devrait former 58.300 principaux de collèges, professeurs, élèves et agents du ministère de l'Éducation à l'utilisation de l'Internet dans leurs activités quotidiennes par la mise à disposition d'équipements informatiques. Actuellement, le projet touche 408 collèges d'enseignement moyen des régions (CEM) des régions de Dakar, Fatick, Kédougou, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor.

USAID Sénégal : <http://senegal.usaid.gov/>

* Cheikh Tidiane Mbaye, Dg de la SONATEL proposé à la Présidence du CA de la SENELEC

Le 19 novembre 2010, Me Abdoulaye Wade, Président de la république, a reçu en audience Cheikh Tidiane Mbaye, Directeur général de la Société nationale des télécommunications (SONATEL), et lui a proposé de devenir Administrateur de la Société nationale d'électricité (SENELEC) et d'en présider le Conseil d'administration. Cheikh Tidiane Mbaye qui dirige la SONATEL depuis avril 1988, a accepté déclarant qu'il ne pouvait « comme tout Sénégalais, rester insensible à la crise énergétique que traverse le pays. »

* Abdou Latif Coulibaly à un mois de prison avec sursis et à 20 millions de francs d'amende

Le journaliste Abdou Latif Coulibaly, Directeur de publication de l'hebdomadaire la Gazette, a été condamné à un mois de prison avec sursis et à 20 millions de francs à verser à titre de dommages et intérêts à Thierno Ousmane Sy, suite au verdict rendu mardi par le Tribunal correctionnel de Dakar. Le 16 novembre 2010. Thierno Ousmane Sy avait porté plainte pour diffamation contre Abdou Latif Coulibaly, Alioune Badara Coulibaly et Alioune Niane dans l'affaire de l'attribution de la troisième licence de téléphonie mobile au Sénégal après que son nom ait été parmi ceux qui s'étaient partagés une commission de 20 milliards perçue au terme de l'opération ayant permis à Sudatel de s'implanter au Sénégal.

* PressAfrik fête son deuxième anniversaire

Lancé le 17 novembre 2008, le journal en ligne PressAfrik a fêté son deuxième en organisant, en collaboration avec l'Institut Panos Afrique de l'ouest (IPAO), une table ronde sur les enjeux de la presse en ligne avec le thème : « liberté d'expression et modèles économiques » et un cocktail à son siège. Créé par Ibrahima Lissa Faye, PressAfrik est également présent sur les réseaux sociaux tels que Facebook (<http://www.facebook.com/pages/Pressafrik/225981563850>) et Twitter (<http://twitter.com/pressafrik>) et est très actif au sein de l'Association des professionnels de la presse en ligne du Sénégal (APPELS) qui regroupe les producteurs d'informations en ligne dont le Secrétaire général n'est autre que le fondateur de PressAfrik.

Pressafrik : <http://www.pressafrik.com/>

* Table ronde sur les enjeux de la presse en ligne

Le 12 novembre 2010, l'Institut Panos Afrique de l'ouest (IPAO), en collaboration avec PressAfrik, a organisé une table-ronde sur le thème « Enjeux de la presse en ligne : liberté d'expression et modèles économiques ». Dans ce cadre, trois panels ont été organisés portant respectivement sur le cadre juridique, le cadre professionnel et le cadre économique. Ils ont été structurés autour de communication faites respectivement par Mamadou Camara, professeur de droit à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, sur le thème « la liberté d'expression à l'ère de la société de l'information », Pape Assane Touré, magistrat au Tribunal régional de Dakar, sur le statut de la presse en ligne tel que défini dans le projet de nouveau Code de la presse, Bouna Manel Fall, enseignant au CESTI sur la qualité de l'information en ligne, Alassane Diallo, fondateur de Ferloo.com, sur le thème « La visibilité de la presse en ligne : nouveaux modèles économiques » et Aboubacar Sadikh Ndiaye, consultant en journalisme/communication sur les nouvelles pratiques journalistiques telles le « crowdsourcing » et les nouveaux moyens de financement comme le « crowdfunding ».

IPAO : <http://www.panos-ao.org/>

* Microsoft Afrique lance un logiciel antivirus gratuit

Le 11 novembre 2010, les autorités du ministère de la Communication et des télécommunications, de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et le Directeur général de Microsoft Afrique de l'Ouest et du Centre, Ibrahim Youssry, ont procédé au lancement officiel d'une solution gratuite de protection contre les virus, les logiciels espion, les spams et autres menaces informatiques utilisés pour tromper les consommateurs. Ce programme que l'on peut télécharger gratuitement sur le site de Web de Microsoft est un logiciel antivirus non renouvelable. Il convient cependant de préciser que les internautes qui ne possèdent pas de copies officielles de Windows ne pourront jouir de cette protection que pour une durée d'un mois, après quoi le système de protection se désactivera de lui-même.

* Les ministres devront désormais maîtriser l'outil informatique

Lors la cérémonie d'ouverture du 10ème Colloque mondial des régulateurs (GSR 2010) qui s'est déroulé du 10 au 12 novembre 2010 à Dakar (Sénégal), Maître Abdoulaye Wade, Président de la république, a déclaré dans son discours d'ouverture que pour être maintenu dans le gouvernement ou y entrer, il faudra désormais réussir à un test de connaissance de base de l'outil informatique.

* L'ARTP saisit la Cour suprême pour « excès de pouvoir » suite à la décision de l'ARMP

L'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a saisi la Cour suprême pour « excès de pouvoir » suite à l'annulation du contrat de Global Voice Group par l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). Dans sa saisine, elle lui demande d'annuler « la décision n°127/10/ARMP/CRD du 15 septembre 2010 prise par le Comité de règlement des

différends (CRD) » de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) relative « à la conclusion du contrat dit de partenariat entre l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) et la société Global Voice Group S.a, ayant pour objet l'assistance pour la mise en place d'un système de contrôle et de tarification des communications téléphoniques internationales entrantes au Sénégal ». L'ARTP estime que le contrat le liant à Global Voice est un « contrat de partenariat » et non « une délégation de services publics » comme l'a soutenu l'ARMP précisant que Global Voice n'assure qu'une « mission d'assistance à la réalisation » du contrôle des appels internationaux entrants au Sénégal. De plus, elle précise que le rôle de GVG consiste uniquement à mettre en place les équipements qui seront à terme sa propriété, à fournir les logiciels, à assurer la formation des agents.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* L'État sénégalais se désiste de la procédure initiée contre Millicom et Sentel Gsm

Le 29 octobre 2010, le Centre international de règlement des différends liés à l'investissement (CIRDI) a pris une décision demandant à l'État sénégalais d'adresser une requête au Tribunal régional de Dakar visant à faire suspendre la procédure en cours, le temps qu'il vide la procédure intentée devant lui par Sentel. Suite à cette décision, le 10 novembre 2010, date à laquelle le Tribunal régional de commerce avait programmé l'examen de ce dossier, l'État du Sénégal, par le biais de son avocat, s'est désisté de la procédure qu'il avait initiée contre Millicom et Sentel Gsm. Il revient désormais au CIRDI de statuer sur le contentieux opposant l'État sénégalais à Millicom et Sentel Gsm dont l'origine découle de la décision du Président Abdoulaye Wade de dénoncer le contrat de concession accordé à Sentel en 1998 pour la somme de 50 millions de FCFA.

* La GSM Association dénonce l'instauration de la taxe sur les appels internationaux entrants

Le 9 novembre 2010, à l'occasion du Forum mondial des chefs d'entreprise du secteur des TIC (GILF), Isabelle Mauro, Responsable des affaires extérieures de la GSM Association (GSMA), qui représente 800 opérateurs mobiles dans le monde et plus de 200 fabricants de produits de télécommunications, a estimé que la surtaxe sur les télécommunications peut rapporter gros à l'État à court terme mais qu'elle constitue une menace pour ses revenus à long terme. En effet, l'augmentation des taxes sur les communications risque de provoquer, à long terme, une diminution du trafic et donc une baisse des recettes provenant de la taxation des revenus des opérateurs de télécommunications par l'État. Ces arguments ont été contestés par Ndongo Diao, Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) qui a indiqué qu'une hausse du trafic de l'ordre de 2,62% avait été observée entre d'août et septembre 2010 et précisé qu'il ne s'agissait pas d'une taxe mais de la régulation tarifaire des appels à destination du Sénégal.

GSMA : <http://www.gsmworld.com/>

* Renvoi du procès opposant la Sonatel et Global Voice Group au 16 décembre 2010

Suite aux propos, jugés diffamatoires, de Sérigne Ben Niang, Vice-président de Global Voice Group (GVG), sur les fraudes qu'auraient commises la Sonatel et Orange Guinée en Guinée pour un montant de 840 millions d'euros, et à la citation directe service contre ce dernier par les avocats de la Sonatel, le Tribunal correctionnel de Dakar aurait dû statuer sur cette affaire le 4 novembre 2010. Cependant, suite à un accord trouvé entre les deux parties, le Tribunal correctionnel de Dakar a renvoyé cette affaire au 16 décembre 2010. Pour mémoire, les plaignants réclament un milliard de FCFA de dommages et intérêts à Sérigne Ben Niang.

Global Voice Group : <http://www.globalvoicegroup.com/>

Politique

* Alassane Dialy Ndiaye nommé Président de la Commission nationale de la connectivité

Le 24 novembre 2010, Alassane Dialy Ndiaye, Directeur fondateur de la Société nationale de téléphone au Sénégal (Sonatel) et Vice-président de l'Académie des sciences et techniques du Sénégal (ASTS) a été nommé Ministre d'État auprès du Président de la République et Président de la Commission nationale de la connectivité.

* Suspension de la surtaxe sur les appels internationaux entrants au Sénégal

Le 19 novembre 2010, le Président de la république., M° Abdoulaye Wade, a signé le décret n°2010-1524 suspendant l'application des articles 6 à 11 du décret n°2010-632 du 28 mai 2010 instituant un système de contrôle et de tarification des communications téléphoniques internationales entrant en République du Sénégal qui instituaient un seuil minimal de 0,215 euro soit 141,03 FCFA par minute pour la terminaison vers les réseaux fixes et mobiles. Par contre les articles 1 à 5 instituant un système contrôle sont restés inchangés. Cette décision est intervenue juste après l'audience accordée par M° Abdoulaye Wade, Président de la république, à Cheikh Tidiane Mbaye, Directeur général de la Sonatel et qui a débouché sur sa proposition au poste de Président du Conseil d'administration de la SENELEC.

* Moustapha Guirassy remplace Fatou Blondin Ndiaye Diop au poste de Ministre des TIC

Par le décret n°2010-1522 en date du 16 novembre 2010 portant réaménagement du gouvernement, il a été mis fin aux fonctions de Fatou Blondin Ndiaye Diop comme Ministre des Technologies de l'information et de la Communication, nommée à ce poste le 24 juin 2010. Le texte du décret précise que les fonctions de Ministre des Technologies de l'information et de la Communication sont désormais assurées cumulativement par Moustapha Guirassy, Ministre de la Communication et des télécommunications, porte-parole du gouvernement.

Gouvernement sénégalais : <http://www.gouv.sn/>

* L'ARTP signe des conventions de partenariat avec cinq régulateurs

Le 11 novembre 2010, en marge du 10ème Forum mondial des régulateurs (GSR 2010), l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a des conventions de partenariat avec les agences de régulations des télécommunications du Cameroun, du Congo, de Haïti, de Turquie et d'Iran. Il s'agit, pour les uns et pour les autres de s'inspirer des meilleurs pratiques aussi bien dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) que dans celui des télécommunications en vue de contribuer au dynamisme du secteur.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* Adoption des budgets des ministères des TIC et des télécommunications

Présenté devant l'Assemblée nationale le 9 novembre 2010, le projet de budget du ministère des Technologies de l'information et de la communication a été arrêté à la somme de 487 millions 677 mille FCFA, pour le gestion 2011. De son côté, le projet de budget du ministère de la Communication et des télécommunications, pour la gestion 2011, a été arrêté à la somme de 6 milliards 868 millions 215 mille 400 FCFA lors de la séance du 10 novembre 2010.

Gouvernement du Sénégal : <http://www.gouv.sn/>

* Le Sénégal s'engage à ratifier le protocole sur l'infrastructure TIC à haut débit du NEPAD

A l'occasion d'un atelier ayant pour objectif la révision du protocole sur l'infrastructure TIC à haut débit du NEPAD pour l'Afrique, le Sénégal s'est engagé à prendre, dans les meilleurs délais, toutes les mesures législatives et réglementaires nécessaires à son adoption. Cet atelier a par ailleurs permis au Sénégal de disposer de l'ensemble des éléments juridiques et réglementaires qui lui permettront de bénéficier d'un 'Véhicule Spécial ad-hoc' l'autorisant à participer, entre autres, à la conception, à la construction, au contrôle, à la maintenance et/ou à l'exploitation du réseau d'infrastructure TIC à large bande du NEPAD pour l'Afrique. Ce protocole dit de Kigali contribue à matérialiser l'article 63 du traité instituant la Communauté économique africaine (CEA) qui prescrit aux États membres de développer, de moderniser, de coordonner et d'uniformiser leurs réseaux nationaux de télécommunications, dans le but d'assurer une interconnexion fiable entre les États membres, d'établir un réseau panafricain de télécommunication et d'assurer son utilisation et sa maintenance.

NEPAD : <http://www.nepad.org/>

Infrastructures et services

* Internet mobile au détail avec « Pass Internet everywhere » d'Orange

Il est désormais possible d'accéder à l'Internet mobile via « Pass Internet everywhere », une formule prépayée proposée par Orange qui permet d'acheter des crédits de connexion d'une durée d'une heure (500 FCFA), de trois heures (1 000 FCFA), d'une semaine (15 000 FCFA) ou d'un mois (30 000 FCFA). Il est possible d'acheter ces différentes formules en ligne sur le site <http://www.passorange.sn>. La clé « Pass Internet everywhere » est vendue au prix promotionnel de 15 000 FCFA jusqu'au 31 décembre 2010. A titre de comparaison, Expresso commercialise la clé E-express à 40 000 FCFA et propose des formules d'une durée d'une heure (412 FCFA), d'un jour (2 574 FCFA), d'une semaine (12 868 FCFA), d'un mois (36 029 FCFA) et d'une année (396 324 FCFA).

Orange : <http://www.orange.sn/>

Projets

* Projet de construction de 130 cybercases

Le 9 novembre 2010 lors de la présentation de son budget devant l'Assemblée nationale, Fatou Blondin Ndiaye Diop, Ministre des Technologies de l'information et de la communication, a annoncé que le Sénégal avait obtenu un financement pour l'installation de cent trente cybercases sur les trois cent cinquante prévues sur l'ensemble du territoire sénégalais. Les cybercases sont des espaces équipés d'ordinateurs connectés à Internet, dotés d'installation solaire et animés par des jeunes et qui constituent, notamment dans les zones rurales, un outil d'initiation à l'informatique, d'enseignement à distance, d'ouverture sur le monde et de familiarisation avec l'environnement numérique. Depuis 2008, une cybercase pilote a été installée à Popenguine dans la région de Thiès.

Rendez-vous

* Africa Telecom Forum : Défis et enjeux de régulation (2-3 décembre 2010, Marrakech, Maroc)

Africa Telecom Forum (ATF), le forum africain sur les télécommunication se tiendra sur le thème "Défis et enjeux de la régulation des télécommunications en Afrique" les 2 et 3 décembre 2010 à Marrakech (Maroc).

ATF : <http://www.i-conferences.org/atf/index.htm>

* 39^{ème} Rencontres de l'ICANN (5-10 décembre 2010, Carthagène, Colombie)

Les 39^{ème} Rencontres de l'ICANN se tiendront du 5 au 10 décembre 2010 à Carthagène (Colombie).

ICANN 39 : <http://cartagena39.icann.org/>

* Atelier Web 2.0 organisé par Enda Lead Africa (6-8 décembre 2010, Dakar, Sénégal)

Dans le cadre du projet sur les systèmes d'information géographique participatifs (SIGP) dans la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire en Afrique financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Enda Lead Africa organise un atelier sur le Web 2.0 du 6 au 8 décembre 2010 à Dakar (Sénégal). Cet atelier vise à apporter un éclairage sur l'état de l'art des meilleures pratiques en cours afin de favoriser la création d'une plateforme de travail collaboratif et de partage d'expériences des outils 2.0 dans les SIGP.

Enda Lead Africa : <http://www.leadfrancophoneafrica.org/>

* ICT Africa Summit 2010 (6-8 décembre 2010, Le Cap, Afrique du sud)

Organisé en collaboration avec Pro-Invest, ICT Africa Summit 2010 se déroulera du 6 au 8 décembre 2010 au Cap (Afrique du sud). Cette manifestation vise à promouvoir et soutenir les opportunités d'affaires dans le secteur des TIC afin d'encourager la croissance et le développement dans les pays africains.

ICT Africa Summit 2010 : <http://www.ictafricasummit.co.za/>

* 3^{ème} Forum EuroAfrica-ICT (7-10 décembre 2010, Helsinki, Finlande)

Le 3^{ème} Forum Euro-Africa de coopération sur les TIC et la recherche (EuroAfrica-ICT) se déroulera du 7 au 10 décembre 2010 à Helsinki (Finlande)

EuroAfrica-ICT : <http://euroafrica-ict.org/>

* 2^{ème} édition du Salon monétaire régional (17-18 décembre 2010, Dakar, Sénégal)

Après la première édition du Salon de la monétique régional organisé par le Groupement interbancaire monétique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (GIM-UEMOA) en juillet 2008 à Abidjan (Côte d'Ivoire), la deuxième édition se déroulera les 17 et 18 décembre 2010 au Méridien Président à Dakar (Sénégal) sur le thème « Les TIC et la monétique au service du développement bancaire et financier de la zone UEMOA ». En marge des expositions, ateliers et conférences, le Salon abritera la 1^{ère} édition du Forum sur la fraude et la sécurité monétique qui vise à mettre en place un cadre réglementaire adapté aux nouveaux moyens de paiement électronique, à renforcer les mesures de lutte contre la Fraude en vue de sécuriser les opérations électroniques et à sensibiliser sur le rôle des banques et organismes concernés par l'application de la réglementation, dans les pays de l'Union.

GIM-UEMOA : <http://www.gim-uemoa.org/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#) (Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0) Osiris. novembre 2010.